



LANCEMENT OFFICIEL DU PROGRAMME OBJECTIF CO₂

18 MAI 2016 - PARIS

SYNTHÈSE MULTIMÉDIA DE LA JOURNÉE

RÉSUMÉ | PHOTOS | VIDÉOS INTÉGRALES | INTERVIEWS

DÉVELOPPER
LA FORMATION TRANSPORT
ET LOGISTIQUE



PROGRAMME
Objectif CO₂



Ce document est édité par l'AFT

AFT

82 rue Cardinet - 75017 Paris
www.objectifco2.fr
objectifco2@aft-dev.com

Coordination éditoriale :

Alexandre Massiot, Chargé de mission Objectif CO₂
alexandre.massiot@aft-dev.com

Coordination technique :

Marie Barré, Coordinatrice du programme Objectif CO₂
marie.barre@aft-dev.com
Gérald Lalevée, Ingénieur au Service Transport et Mobilité à l'ADEME
gerald.lalevee@ademe.fr

Rédaction, maquettage, crédits photos et vidéos :

Terre21
contact@terre21.com





→ Le document est interactif, car enrichi de vidéos que vous pouvez consulter via votre accès Internet.

→ **Aline Mesple**
Présidente de l'OTRE

Il était normal de soutenir un projet qui donne une autre image du secteur, valoriser le travail fait pas les entreprises. Néanmoins, nous gardons à l'esprit trois points de vigilance :

- les PME doivent être davantage associées au label
- les élus doivent changer leur regard sur notre secteur grâce à ce label
- pour lutter contre la concurrence déloyale, il faudrait aboutir à une labellisation sociale

→ **Yves Fargues**
Président Délégué Général de l'Union TLF

Pour des raisons institutionnelles, réglementaires et de responsabilité environnementale, les chargeurs doivent de plus en plus prouver que leurs efforts pour limiter l'impact environnemental de leurs chaînes logistiques sont bien réels. Ce label permet d'objectiver les efforts ainsi prodigués et favorisera probablement une meilleure image du secteur sur ses responsabilités.

→ **Philippe Dubuis**
Président de l'UNOSTRA

Tous les chargés de mission régionaux et nationaux font preuve d'une grande qualité dans leur travail. Les transporteurs en sont très satisfaits. Nous sommes ravis de cette labellisation et espérons qu'elle attirera à l'avenir davantage de TPE et de PME de transport. Par ailleurs, nous souhaitons fortement que l'ADEME et la DGTM continuent à être les porteurs de cette démarche.



Revoir l'intégrale de la table ronde sur les partenaires

→ **Gérald LALEVEE**
Ingénieur Service Transports et Mobilité de l'ADEME

Le label est attribué aux entreprises ayant atteint un certain niveau de performance, établi sur la base du référentiel européen HBEFA (Handbook emission factors for road transport). C'est une base de données développée sur 7 pays, dont la France, et coordonnée par le centre de recherche de l'Union Européenne. Elle fournit des données de consommation et d'émission de polluants de l'ensemble des véhicules routiers. Pour chaque modèle, la base de données donne différents profils de consommation et d'émission, correspondant aux principaux types de trafic (urbain, interurbain, congestionné...). Ces facteurs d'émission ont été consolidés à partir de mesures prises en situation réelle ou en laboratoire sur bancs à rouleaux. En comparant ses données à celle du référentiel HBEFA, l'entreprise peut vérifier comment elle se situe par rapport à la norme. Les paramètres influant la performance de l'entreprise sont nombreux : le gabarit des

véhicules, le taux de remplissage, le type d'activité, la vitesse moyenne, la déclivité. Tous ces paramètres sont pris en compte dans la méthodologie Objectif CO₂.

«La charte Objectif CO₂ inclut un diagnostic environnemental, un plan d'actions et un suivi des données pour déterminer les axes de progrès»



Gérald Lalevée
Ingénieur Service Transports et Mobilité de l'ADEME

L'ADEME souhaitait créer une méthodologie pour structurer une démarche d'accompagnement des transporteurs dans la réduction des émissions de GES. De là est née la charte Objectif CO₂, qui inclut un diagnostic environnemental, un plan d'actions et un suivi des données pour déterminer les axes de progrès.

Le label doit être crédible pour les chargeurs. C'est pourquoi une entreprise qui souhaite obtenir le label doit pouvoir justifier de manière neutre et avérée de son niveau de performance.

Cliquez sur le texte ou sur l'icône pour revivre en vidéo les présentations et tables rondes de la journée

Cliquez sur le texte ou sur l'icône pour retrouver les interviews vidéo des partenaires et des transporteurs

Pour accéder directement à la partie qui vous intéresse, cliquez sur le titre correspondant.

- En b
- Disco
- Le rôl
- Les pe
- Les par
- L'accom
- La fiabilité & la performance
- L'indépendance de l'auditeur
- Valorisation de la performance
- La remise du label



Pour accéder aux vidéos, il est préférable d'enregistrer le fichier et d'utiliser Adobe Reader pour la lecture de ce document. Si la fenêtre vidéo ne s'ouvre toujours pas, allez sur l'onglet préférences ou paramètres de votre navigateur Internet (Internet Explorer, Firefox, Google Chrome, Safari etc.) et désactivez la fonction "blocage des fenêtres pop up".



Sommaire



En bref	5
Discours d'ouverture	6
Le rôle de l'AFT	7
Les perspectives	8
Les partenaires	9
L'accompagnement	11
La fiabilité & la performance	13
L'indépendance de l'auditeur	16
Valorisation de la performance	17
La remise du label	20



En bref



À Paris, le 18 mai 2016, le Programme «Objectif CO₂» et le lancement du «Label Objectif CO₂» sont officialisés. Ce programme d'accompagnement des entreprises de transport de marchandises et de voyageurs françaises a pour objectif de réduire leurs émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Il est porté par l'AFT en collaboration avec l'ADEME et le MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer) d'une part et les organisations professionnelles du secteur (FNTR, FNTV, OTRE, TLF et UNOSTRA) d'autre part.

Le but du programme Objectif CO₂ est de réduire les émissions de GES et d'améliorer l'efficacité énergétique du transport routier qui assure la très grande majorité des flux de transport collectif de voyageurs et de marchandises en France. Pour ce faire, il conjugue deux démarches complémentaires et co-construites avec la profession.

La charte, initiée en 2008 pour le transport de marchandises et en 2011 pour le transport de voyageurs, met à la disposition des entreprises des outils et une méthodologie fiable pour évaluer leurs émissions de GES et définir un plan d'actions de réduction sur trois ans. Depuis sa mise en place, plus de 1300 entreprises (Transports routiers de marchandises et voyageurs) l'ont signé, ce qui représente plus de 160.000 véhicules, soit environ 20% de la flotte française, pour un gain annuel estimé à près d'1 million de tonnes de CO₂.

Le label Objectif CO₂ correspond à une démarche de performance, qui permet

aux entreprises de transport les plus vertueuses d'obtenir une reconnaissance de leur niveau de performance énergétique et environnementale. Son attribution s'appuie sur un processus d'audit externe indépendant qui vérifie la fiabilité des données et l'atteinte d'un niveau de performance environnementale (GES). La mesure de la performance se base sur le référentiel européen HBEFA (Handbook of Emission Factors) qui prend en compte les données du parc de véhicules français.

Les objectifs du programme sur la période 2016 - 2017 sont :

- la sensibilisation de 3000 entreprises;
- l'accompagnement de 1500 entreprises;
- la signature de 400 chartes Objectif CO₂ supplémentaires;
- la labellisation de 300 entreprises.

Le Programme Objectif CO₂ bénéficie d'un financement de TOTAL, dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE).

L'AFT, en collaboration avec les acteurs locaux (ADEME, DREAL et organisations professionnelles) est mandatée pour mettre en œuvre un réseau de chargés de mission présents sur tout le territoire français pour accompagner les entreprises gratuitement tout au long de leur engagement dans la Charte et / ou l'obtention du Label. Les audits de labellisation font l'objet d'une aide financière en fonction de la taille de l'entreprise. Les conseillers ont également pour rôle de promouvoir le Programme Objectif CO₂ et de sensibiliser les entreprises de transport sur les enjeux environnementaux.



Aperçu de la journée

Pour toute demande d'informations:
objectifco2@aft-dev.com



Discours d'ouverture

par **Bruno Léchevin**

Président de l'ADEME



Face aux nombreux défis auxquels les transporteurs routiers sont confrontés, malgré l'absence de solution technologique évidente, la profession s'est engagée dans une démarche volontaire de réduction des consommations et des émissions de GES. Plus de 1300 entreprises ont déjà signé la charte Objectif CO₂, dont 200 entreprises de transport de voyageurs. Cette initiative est une réussite, permettant d'obtenir un gain moyen de 3% de la consommation. Elle a également fédéré en interne le personnel de ces entreprises pionnières.

Il s'agit à présent d'une nouvelle étape, marquée par les nouveaux financements des certificats d'économie d'énergie et par le label Objectif CO₂, qui garantit le sérieux et la qualité de la démarche. On peut donc s'attendre à ce que le nombre d'entreprises labellisées augmente significativement et à ce que la présence des chargés de missions régionaux soit encore plus forte pour accompagner gratuitement les entreprises souhaitant adhérer à la démarche.

**«Plus de 1300
entreprises
ont déjà signé
la charte»**



Bruno Léchevin

Président de l'ADEME



Le rôle de l'AFT

par **Jean-Paul Deneuille**



Président de l'AFT

La mobilité est un progrès. Il est de la responsabilité de la profession d'en conforter les bienfaits tout en réduisant les nuisances. Pour cela, il faut veiller au développement des modes complémentaires au transport routier et à limiter la dépendance aux énergies fossiles. Nous devons également améliorer les performances énergétiques et environnementales des véhicules. Aujourd'hui, 75% des véhicules de transport répondent aux normes Euro 5 ou Euro 6. Depuis 20 ans, les consommations d'énergie ont diminué de 30%, les émissions de CO₂ par t.km transportée de 35%.

La démarche Objectif CO₂ est exemplaire car elle témoigne de l'engagement de toute une profession. Elle se fixe des objectifs ambitieux : 300 labels et 400 chartes supplémentaires sont ainsi attendus d'ici fin 2017. C'est une démarche qui répond aux attentes du public et aux exigences du marché.

Auprès de la profession, en lien avec les partenaires (ADEME, Ministère de l'Environnement et de l'Energie et de la Mer, Organisations Professionnelles), l'AFT gère le programme dans son ensemble, forme les équipes terrain, assure la charge du suivi opérationnel et financier du projet, informe et sensibilise les transporteurs. Par ailleurs, l'AFT accompagne les entreprises individuellement, en les aidant à définir leur plans d'actions dans le cadre de la Charte et à préparer l'audit de labellisation

«Auprès de la profession et en lien avec les partenaires, l'AFT gère le programme dans son ensemble, forme les équipes terrain, assure le suivi opérationnel et financier du projet, informe et sensibilise les transporteurs»



Jean Paul Deneuille

Président de l'AFT

par Yann Tréméac



**Chef adjoint du Service Transports et
Mobilité de l'ADEME**

Beaucoup de progrès ont été faits par la profession et il faut s'améliorer encore. Nous allons ainsi mieux prendre en compte les polluants atmosphériques, notamment en zone urbaine où se concentre la population. Cela nécessitera la mobilisation de tous les experts. L'autre chantier à venir est l'actualisation des fiches actions Objectif CO₂, qui sont de véritables outils d'aide à la décision sur les solutions technologiques, comportementales et organisationnelles pour les entreprises. Pour ce faire, nous intégrerons les retours d'expérience des transporteurs routiers, les nouvelles solutions comme les camions gaz.

**«Nous
intégrerons
les retours
d'expérience des
transporteurs
routiers, les
nouvelles
solutions comme
les camions gaz»**



Yann Tréméac

**Chef adjoint du Service Transports et
Mobilité de l'ADEME**



Les partenaires

→ **Florence
BERTHELOT**



**Déléguée Générale de la
FNTR**

La FNTR soutient ce programme car il est en accord avec nos valeurs et notre sens du service. Plusieurs entreprises adhérentes ont contribué à l'impulsion de la démarche lors du lancement de la charte. Les résultats obtenus ont été plus que probants, mais il manquait encore la reconnaissance et la valorisation de cet engagement. C'est aujourd'hui chose faite grâce à la création du label.

**«Les résultats
obtenus ont été plus
que probants»**

→ **Pierre JORIEUX**



**Membre de la Commission
technique, sécurité,
environnement de la
FNTV**

Sur le plan des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre par passager-kilomètre, le transport par autocar est le mode le plus vertueux, mais il est encore possible de faire progresser ce secteur. Le programme Objectif CO₂ offre aux collectivités locales qui sont nos principaux donneurs d'ordre un levier supplémentaire pour développer le report modal.



**Interview de Pierre Jorieux
Membre de la Commission technique,
sécurité, environnement de la FNTV**

La charte Objectif CO₂ vient structurer nos actions sur les questions d'économies d'énergie et de réduction des émissions de GES. Elle permet de distinguer parmi les nombreux paramètres à prendre en compte, ceux qui sont les plus efficaces, à commencer par la formation à l'éco conduite (jusqu'à 20% d'économie), le choix des véhicules et des équipements, la qualité de la maintenance. Aujourd'hui, plus de 200 entreprises ont déjà signé la charte, 150 sont en train de le faire.

→ **Aline Mesples**

Présidente de l'OTRE



Il était normal de soutenir un projet qui donne une autre image du secteur et permet de valoriser le travail fait par les entreprises. Gardons à l'esprit que les élus doivent changer leur regard sur notre secteur grâce à ce Label et que les PME s'associent à l'effort des transporteurs pour réduire les émissions de GES.

→ **Philippe Dubuis**

Administrateur de l'UNOSTRA



Tous les chargés de mission régionaux et nationaux de l'AFT font preuve d'une grande qualité dans leur travail. Les transporteurs en sont très satisfaits. Nous sommes ravis de cette labellisation et espérons qu'elle attirera à l'avenir davantage de TPE et de PME de transport. Par ailleurs, nous souhaitons fortement que l'ADEME et la DGTM continuent à être les porteurs de cette démarche.



Replay: «Les partenaires»

→ **Yves Fargues**

Président Délégué Général de l'Union TLF



Pour des raisons institutionnelles, réglementaires et de responsabilité environnementale, les chargeurs doivent de plus en plus prouver que leurs progrès pour limiter l'impact environnemental de leurs chaînes logistiques sont bien réels. Ce label permet d'objectiver les efforts ainsi prodigués et favorisera probablement une meilleure perception par le secteur de ses responsabilités, notamment en termes d'émission de gaz à effet de serre. Les transporteurs sont une profession responsable, consciente des enjeux environnementaux.

→ **François Nadal**

Directeur du département CEE et Efficacité Energétique de Total Marketing France



Les certificats d'économie d'énergie sont un dispositif mis en place depuis 10 ans par l'Etat, qui oblige tous les énergéticiens à encourager les économies d'énergie auprès de leurs clients. Total et le monde du transport ont des liens très étroits car le secteur du transport est à la fois un gros client et un gros fournisseur pour le chargeur que nous sommes. Nous travaillons depuis longtemps ensemble, ce qui nous a permis de développer des solutions de transport plus efficaces comme les carburants et lubrifiants économes. Il était donc naturel que nous acceptions d'accompagner le programme Objectif CO₂ dans le cadre des certificats d'économie d'énergie. Dès lors que l'on agit sur le camion, le carburant, le chauffeur et la gestion des flux, on aboutit forcément à des économies d'énergie.



L'accompagnement

→ **Isabelle SALVA**

**Directrice des transports
SALVA**



Notre entreprise était déjà engagée dans une stratégie de report multi-modal, avant d'adhérer à la charte, dès ses débuts, il y a 7 ans. Cette initiative a permis d'objectiver la performance environnementale de nos services, grâce notamment au bilan carbone qui a été fait dans le cadre de la charte. La suite logique de la charte était l'obtention du label. L'audit effectué à cette occasion constitue une réelle crédibilisation des efforts consentis, que l'on peut faire valoir auprès de nos chargeurs.

«L'audit (...) constitue une réelle crédibilisation des efforts consentis, que l'on peut faire valoir auprès de nos chargeurs»



**Interview d'Isabelle Salva
Directrice des transports SALVA**

Le dispositif de la charte Objectif CO₂ a permis en premier lieu de réaliser un diagnostic environnemental. On a ainsi pu vérifier la cohérence de notre stratégie d'entreprise et conforter nos choix d'actions. Le Label apporte une crédibilité à l'ensemble de notre politique auprès de nos clients chargeurs.

→ **Bertrand DUMAS**

**Chargé de mission Objectif
CO₂ Occitanie - AFT**



La première étape de l'accompagnement consiste principalement à faire de la sensibilisation. Vient ensuite la phase de diagnostic, où il faut recueillir des chiffres et des données avant de les consolider, afin d'établir le bilan environnemental de l'entreprise. Sur la base de cette situation réelle et en s'appuyant, entre autres, sur l'éventail des outils existants, le chargé de mission travaille avec l'entreprise pour établir un plan d'actions sur mesure et aide à sa mise en place et à l'évaluation des résultats. Après avoir signé officiellement la Charte, l'entreprise est tenue de refaire le diagnostic chaque année pendant trois ans pour vérifier l'atteinte de ses objectifs.

Le travail d'un chargé de mission comporte également un volet sur le développement de projets annexes, comme l'éco-conduite, l'aide au calcul des émissions de CO₂. Toutes les entreprises de transport peuvent recevoir cet accompagnement gratuit, qu'elles soient des TPE, des PME, des entreprises de transport routier de marchandises ou de transport collectif de voyageurs.

**«Toutes les entreprises
de transport peuvent
bénéficier de cet
accompagnement
gratuit»**



Patricia Ruiz

**Co-dirigeante des transports
RUIZ & FILS**

Grâce à la dynamique impulsée par l'ADEME et à l'accompagnement du chargé de mission Bertrand Dumas, l'entreprise s'est engagée dans la charte Objectif CO₂ dès 2009 et a poursuivi cette démarche jusqu'à aujourd'hui avec l'obtention du label. C'était aussi une belle occasion pour redorer l'image des transporteurs, trop souvent perçus comme des pollueurs.

Les gains ont été immédiats en termes de réduction de la consommation de carburant. Une réelle émulation a ainsi gagné l'entreprise.



La fiabilité & la performance

→ **Gérald LALEVEE**

Ingénieur Service Transports et Mobilité de l'ADEME



Le label est attribué aux entreprises ayant atteint un certain niveau de performance, établi sur la base du référentiel européen HBEFA (Handbook emission factors for road transport). C'est une base de données développée sur 7 pays, dont la France, et coordonnée par le centre de recherche de l'Union Européenne. Elle fournit des données de consommation et d'émission de polluants de l'ensemble des véhicules routiers. Pour chaque modèle, la base de données donne différents profils de consommation et d'émission, correspondant aux principaux types de trafic (urbain, interurbain, congestionné...). Ces facteurs d'émission ont été consolidés à partir de mesures prises en situation réelle ou en laboratoire sur bancs à rouleaux.

En comparant ses données à celle du référentiel HBEFA, l'entreprise peut vérifier comment elle se situe par rapport à la norme. Les paramètres influant la performance de l'entreprise sont nombreux : le gabarit des

véhicules, le taux de remplissage, le type d'activité, la vitesse moyenne, la déclivité. Tous ces paramètres sont pris en compte dans la méthodologie Objectif CO₂.

«La charte Objectif CO₂ inclut un diagnostic environnemental, un plan d'actions et un suivi des données pour déterminer les axes de progrès»



Gérald Lalevée

Ingénieur Service Transports et Mobilité de l'ADEME

L'ADEME souhaitait créer une méthodologie pour structurer une démarche d'accompagnement des transporteurs dans la réduction des émissions de GES. De là est née la charte Objectif CO₂ qui inclut un diagnostic environnemental, un plan d'actions et un suivi des données pour déterminer les axes de progrès.

Le label doit être crédible pour les chargeurs. C'est pourquoi une entreprise qui souhaite obtenir le label doit pouvoir justifier de manière neutre et avérée de son niveau de performance.

→ **Alexandre PETIT**

**Directeur Général des
Transports JOURDAN**



Pour obtenir des données fiables sur les émissions de GES liées à l'activité de l'entreprise, il faut avant tout bien définir le périmètre d'analyse. En second lieu, il s'agit de collecter les données de manière rigoureuse. Chez nous, on peut ainsi distinguer 4 volets:

- La consommation de carburant,
- Les données de distance, obtenues grâce à l'informatique embarquée dans les camions,

- Les données de tonnages,
- Les données spécifiques au transport multimodal (tonnage, kilométrage ferroviaire et émissions associées).

L'ensemble de ces données est ensuite saisi sur un portail internet qui permet d'effectuer des comparaisons avec le référentiel européen HBEFA.

Le programme Objectif CO₂ permet de structurer la démarche environnementale et de valoriser les progrès obtenus vis-à-vis des clients et du grand public. En outre, c'est un bon outil pour programmer les actions et les suivre dans le temps, pour atteindre à terme un haut niveau de performance environnementale. Par ailleurs, la méthodologie d'évaluation et de suivi des émissions de GES permet de travailler sur un référentiel commun et de comparer des entreprises dont l'activité et la taille sont similaires.



Alexandre Petit

**Directeur Général des Transports
JOURDAN**

«**Nous avons mis en place un reporting quotidien avec une vingtaine d'indicateurs techniques, économiques et environnementaux à suivre et à optimiser**»



Dominique Derval

Co-dirigeante des Transports

Serge DERVAL

Grâce à la charte Objectif CO₂, nous avons mis en place un reporting quotidien avec une vingtaine d'indicateurs techniques, économiques et environnementaux à suivre et à optimiser. Nos collaborateurs ont été formés à la lecture rapide de ces tableaux. Ils peuvent ainsi optimiser les plannings en fonction de ces indicateurs. Ces données permettent par ailleurs de comprendre dans le détail les évolutions du chiffre d'affaires pour ensuite prendre les meilleures décisions en matière de logistique.

L'entreprise Premat était déjà pionnière dans l'adoption de la charte Objectif CO₂ qui nous avait permis de structurer notre démarche environnementale et de réduire nos émissions de CO₂ (jusque 2 200 tonnes par an) tout en améliorant notre performance économique. Après avoir investi dans le matériel, nous avons concentré nos efforts sur la formation du personnel. Une journée par an, chaque chauffeur bénéficie d'une actualisation de sa formation à la conduite rationnelle. De plus, afin d'entretenir leur motivation, nous mettons en œuvre une communication permanente, basée sur le reporting. Nous menons ainsi une politique de scoring des chauffeurs pour les challenger entre eux. Cette formation s'avère d'autant plus importante qu'elle permet une réduction des accidents et une amélioration de l'image des transporteurs auprès du grand public.



Philippe Premat

Dirigeant de l'entreprise Premat

«Le chargé de mission reviendra chaque année faire le bilan des émissions de GES »



Replay «l'accompagnement, la fiabilité et la performance»



Marie BARRE

Coordinatrice du programme

Objectif CO₂ - AFT

Le chargé de mission Objectif CO₂ accompagne les entreprises dans leurs démarches d'engagement volontaire et de labellisation. Dans les deux cas, il procédera dans un premier temps à une évaluation de la performance environnementale de l'entreprise. Si l'entreprise s'engage dans la charte Objectif CO₂, le chargé de mission dressera alors un plan d'actions adapté à l'entreprise et à ses spécificités avant de porter le dossier au comité régional. Si l'entreprise opte pour le label, son rôle sera alors de l'aider à préparer l'audit de performance environnementale. Au terme du processus de validation, le chargé de mission reviendra voir l'entreprise chaque année pour faire le bilan des émissions de GES de l'entreprise.



L'indépendance de l'auditeur

→ **Philippe RAUTUREAU**

Président des Transports RAUTUREAU



Après avoir adhéré à la charte depuis 2010, les transports Rautureau ont obtenu le label Objectif CO₂. Cette distinction, qui vient valoriser les résultats obtenus, fait suite à un audit. Un aspect essentiel de cet audit est la présence humaine, qui permet de prodiguer des conseils sur mesure, suivant les caractéristiques de l'entreprise. On peut

d'ailleurs souligner que la collecte et la vérification des données ont été faites avec beaucoup de professionnalisme. L'autre point important du label est le fait qu'il n'y a aucun lien financier entre l'entreprise et l'auditeur, ce qui garantit une attribution du sésame en toute indépendance.

→ **Gil DOAT**

Auditeur Objectif CO₂ Boucletik



Les deux caractéristiques essentielles de l'auditeur sont l'indépendance et la compétence. L'auditeur doit connaître le métier de transporteur, celui de l'audit et maîtriser les enjeux environnementaux. Ainsi, en cas de non-conformité, l'auditeur sera en mesure d'orienter, de conseiller l'entreprise pour lever les non-conformités. A ce jour, on comptabilise 10 personnes physiques habilités à auditer.

«Un aspect essentiel de l'audit est la présence humaine, qui permet de prodiguer des conseils sur mesure»



Philippe Rautureau

Président des Transports RAUTUREAU

Sur le plan interne, le label a permis la mise en place d'un référentiel précis sur les bonnes pratiques. C'est aussi un bon moyen de valoriser l'ensemble de l'équipe qui intervient sur ces sujets.

Vis-à-vis des clients qui ont une démarche environnementale, le label est un véritable atout car il prouve que l'entreprise adopte les meilleures pratiques dans le domaine. En effet, grâce à la rigueur avec laquelle sont menés les audits, le label bénéficie d'un niveau de confiance équivalent à de l'ISO. On est sur le même niveau de référence.



Valorisation de la performance

→ **Philippe VIRTEL**
Président Directeur Général
MGE Transports et Auxiliaires



En 3 ans, l'entreprise MGE a réussi à diminuer de 6% sa consommation de gazole et de 20% ses émissions de gaz à effet de serre. Nous avons ainsi pu constater que même les bons conducteurs pouvaient obtenir des gains significatifs (entre 6% et 10%).

Le label Objectif CO₂ sert évidemment à la communication externe, auprès des clients chargeurs de plus en plus exigeants sur ce critère. Nous œuvrons collectivement pour que ce label devienne une porte d'entrée, pour qu'il instille un mouvement collectif vertueux. A terme, les entreprises non labellisées devraient avoir plus de difficultés à accéder aux marchés. Notre ambition est d'aller plus loin en intégrant par la suite d'autres critères comme les polluants atmosphériques, ou en développant d'autres outils plus prospectifs, qui permettraient par exemple d'évaluer les futures émissions de GES, suivant le parcours, la typologie de véhicules...

«Nous œuvrons collectivement pour que ce label (...) instille un mouvement collectif vertueux»



Philippe Virtel
Président Directeur Général
MGE Transports et Auxiliaires

La charte Objectif CO₂ donne la méthodologie pour réduire les émissions de GES, mais il s'agit d'un processus déclaratif. Le label Objectif CO₂ prouve aux collaborateurs et aux acteurs du marché que nous réalisons des actions concrètes, précises et vérifiables pour le respect de l'environnement et que ces actions apportent des résultats.

Concernant les activités routières, la motivation en interne est très forte. On peut constater que l'ensemble de nos équipes a œuvré pour obtenir ce label : les commerciaux, les chauffeurs, le service de maintenance et de performance des véhicules.

→ **João LOPES**

Directeur des transports MENDY



Le label offre une information claire aux chargeurs, car il est spécifique au transport. Le contrôle en entreprise, la validation par une commission composée de représentants de la profession et de l'Etat crédibilisent cette démarche d'excellence. Parmi les résultats ainsi obtenus, on retiendra notamment une formation accrue des conducteurs et des exploitants, un engagement fort de la direction pour la transition énergétique, ou encore la mise en place de solutions de transport alternatif (GNV et prochainement biogaz).

Le label valorise l'image d'une entreprise auprès de ses clients, qui sont de plus en plus en demande d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre de leur chaîne logistique. Il améliore la communication environnementale, en cohérence avec la charte Objectif CO₂, l'affichage carbone et l'initiative Fret 21 qui concernera prochainement les chargeurs.

Il faut à présent communiquer pour expliquer les objectifs du label, pour mettre en avant les entreprises labellisées et leur haut niveau de performance environnementale. On pourrait ainsi créer un élan dans la profession dans la réduction des émissions de GES, pour que le label devienne une référence dans le choix des chargeurs.



Replay: «l'indépendance de l'auditeur et la valorisation de la performance»

«La charte a permis de fédérer le personnel autour d'un véritable projet d'entreprise»



Vincent Lesage

Président du groupe BREGER

La charte a apporté de la cohérence ainsi qu'une matérialisation de la politique environnementale de l'entreprise que nous avons engagée dès 1992. Elle a permis d'une part de fédérer le personnel en interne autour d'un véritable projet d'entreprise. D'autre part, elle nous a offert une visibilité vis-à-vis des acteurs du marché et des clients. Nous disposons d'une flotte performante sur le plan environnemental et nous sommes reconnus pour cela.

Ainsi, nous avons réalisé des progrès continus sur la baisse des consommations et des émissions de GES. De plus, nous nous sommes aussi beaucoup améliorés sur notre faculté à mesurer nos impacts environnementaux.

Les chargeurs sont de plus en plus sensibilisés à la question environnementale. Ce sujet prend une importance croissante dans les négociations. Les donneurs d'ordre exigent, par exemple, des véhicules de norme Euro 5 au minimum. Dans cette perspective, la démarche environnementale que nous menons depuis une dizaine d'années, notamment avec la charte Objectif CO₂ est un élément différenciant. C'est ainsi que nous pouvons nous prévaloir aujourd'hui de disposer de véhicules GNV pour affréter nos commandes. La labellisation Objectif CO₂ est une reconnaissance qui vient couronner ces années d'engagement.



Gérard Cohen Boulakia

Transports VIR



Philippe De Clermont Tonnerre

Chargé de mission Star's Service

Nous avons choisi la charte Objectif CO₂ car c'est un bon moyen d'intégrer les principes du développement durable dans notre stratégie d'entreprise et ce faisant, de réaliser des économies. Lors du premier engagement qui date de 2011, nous avons obtenu des résultats très satisfaisants. Le deuxième engagement trois ans plus tard nous a permis de nous améliorer encore, mais de manière plus relative. Il nous fallait donc trouver un moyen de valoriser ces nombreuses années d'efforts car il devient important de montrer aux clients ce que l'on fait en matière de développement durable. De même, vis-à-vis du personnel, il faut favoriser les prises de conscience. Le label Objectif CO₂ correspond parfaitement à ces exigences.

«Il devient important de montrer aux clients ce que l'on fait en matière de développement durable»

L'AFT a mis à disposition des entreprises de transport un premier chargé de mission dès 2009. Ce dispositif, qui propose une solution neutre et qui s'inscrit dans une dynamique territoriale, a permis le développement d'un réseau de chargés de mission, en partenariat avec l'ADEME et avec une coordination nationale de la démarche. On comptabilise aujourd'hui 17 chargés de mission régionaux auxquels s'ajoutent trois chargés de mission au niveau national. Ce maillage garantit ainsi l'accessibilité pour toutes les entreprises à un accompagnement gratuit, réalisé dans le cadre de la mise en place de la Charte et /ou de l'obtention du Label.

Cette proximité régionale se conjugue à une mise en cohérence au niveau national. En effet, l'ensemble du dispositif est géré en régions par des comités de pilotage régionaux. Ces derniers encadrent la charte Objectif CO₂. Au niveau national, un comité de pilotage national composé de tous les partenaires, à savoir l'ADEME, Le Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer, les organisations professionnelles ainsi que Total en tant qu'«obligé», veille notamment au bon fonctionnement de la labellisation.



Jean-André Laserre

**Directeur des relations
institutionnelles et des études**

AFT



La remise du label



14 entreprises pilotes labellisées
 BREGER, CHARLES ANDRE, DERVAL,
 DISTRITEC, JOURDAN, MENDY, MGE
 transports et Auxiliaires, PREMAT,
 RAUTUREAU, Transports RUIZ et Fils, SALVA,
 STAR'S SERVICE, VIR Transport et XPO
 LOGISTICS ont expérimenté et obtenu le
 Label Objectif CO₂. Cette expérimentation
 a permis d'attester de l'atteinte par ces
 entreprises d'un haut niveau de performance
 environnementale et d'identifier des
 démarches innovantes et exemplaires pour
 l'ensemble du secteur du Transport.



**La remise des labels aux 14 premiers
 labellisés**



Porté par l'AFT, le programme d'accompagnement Objectif CO₂ bénéficie d'un financement de Total dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie. Il est soutenu par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), le MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer), et les organisations professionnelles du secteur.

